

Verreries - Ariège

La verrerie de La Bade, commune de Gabre

Olivier GONDRAN

Ce sont les archives de l'enquête et des condamnations qui ont suivi l'assemblée qui s'est tenue en août 1697 qui ont révélé l'existence d'une verrerie à La Bade.

Le prédicateur était Jean Gardel, un ancêtre très probable¹³ de Napoléon Peyrat. La Bade était une verrerie de la juridiction de Gabre tenue par Pierre de Grenier-Courtalas.



Les fouilles effectuées en 1982 à l'initiative de Marie-Geneviève Dagain et menées par François Sivadon constituent une source complémentaire, particulièrement précieuse, d'information.

Localisation de la verrerie

Tout jeunes, nous passions, frères et sœur, cousin et cousines, nos vacances à Montauriol chez notre arrière-grand-mère Jeanne de Robert¹⁴. Montauriol étant sur une crête, nos jeux nous conduisaient vers le versant nord où les pentes étaient plus douces, vers les prés, vers la source de La Laque d'où, en l'absence d'adduction d'eau, nous ramenions des brocs remplis d'une eau qu'il fallait économiser, vers la ferme de la Laque qui nous fournissait en lait et œufs, vers les bois où nous avions repéré les bons coins à cèpes, et jusque vers le village de Gabre où nous descendions, deux fois par semaine, avec des sacs de montagne, pleins à notre retour des gros pains apportés dans sa tournée par Louis Aragones.

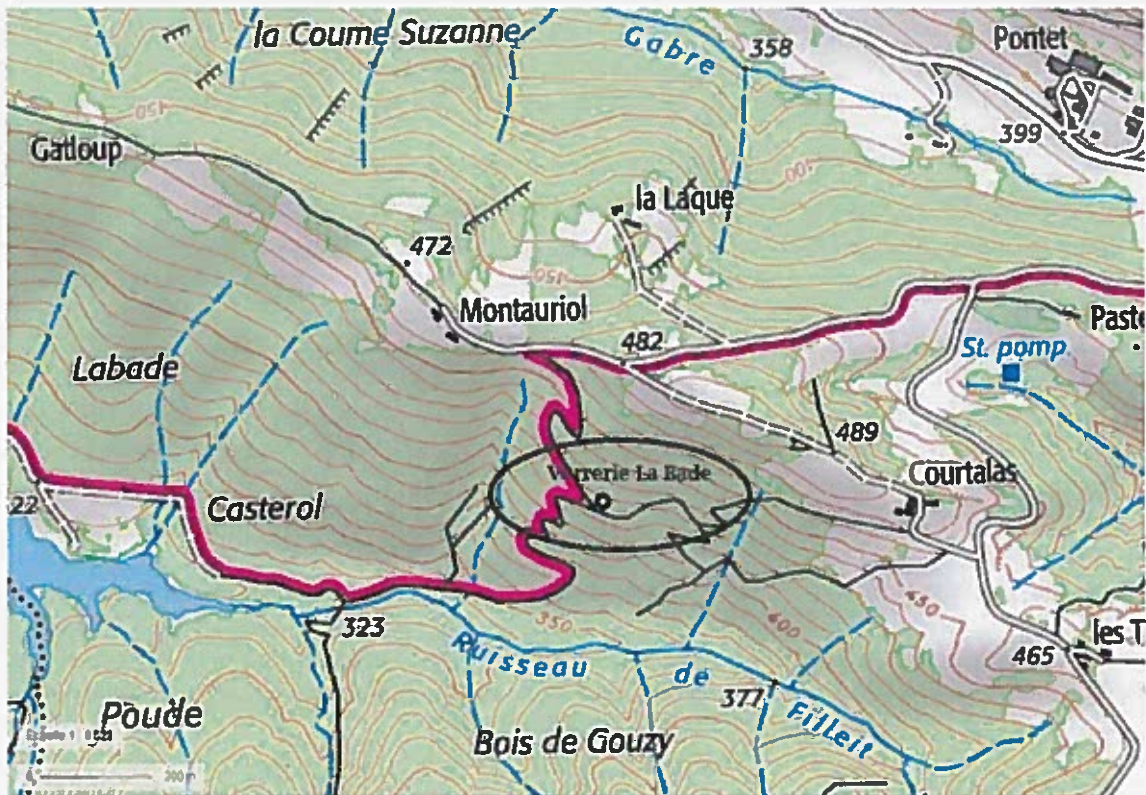
Quand nos regards se portaient vers le sud, c'était d'abord en hauteur pour admirer la chaîne de montagne d'où l'on distinguait facilement « Le Valier ». En contrebas, la pente était raide ; le terrain, moins bien entretenu, s'appelait « La Bade ». Nous appelions « ruisseau de La Bade » le ruisseau qui y coule¹⁵. Ma mère nous racontait que, jeune fille, avec sa sœur Jacqueline, elles y pêchaient des truites à la main ; et se vantait d'être très habile dans cet exercice.

Je me rappelle être allé, alors, jusqu'aux ruines de l'ancienne verrerie, mais je n'étais plus capable d'en retrouver le lieu. Accompagné par mon frère Michel, nous avons demandé, cet été 2018, à Philippe de Robert de bien vouloir nous y conduire.

¹³ Bien qu'il manque des chaînons généalogiques pour le certifier.

¹⁴ Jeanne de Robert, née Jeanne Bonnes, originaire de Faugères, alors veuve du pasteur Arthur de Robert-Labarthe ; nous l'appelions « Mamie ». Elle était souvent confondue dans la distribution du courrier postal (ce qui les irritait toutes deux) avec sa belle-fille, ma grand-mère, Jeanne de Robert, née Jeanne Richard, épouse de René de Robert-Labarthe, qui était elle, originaire de St Bénézet et que nous appelions « Mimi ».

¹⁵ La carte IGN nomme ce ruisseau « ruisseau de Filleit ». Pourtant sur le cadastre de 1835 comme sur le cadastre actuel il est bien appelé « ruisseau de la Bade ».



Le lieu est relativement facile d'accès car en bordure du GR78¹⁶.

Il est situé à l'intersection du GR et de l'ancien chemin qui mène au Courtalas et en contre-haut de ce dernier.

Par contre, l'état de la végétation est tel qu'il est bien difficile de distinguer le départ de ce chemin ou d'apercevoir, depuis le GR, quelques ruines.

Le grand virage du GR est un repère intéressant pour en déterminer l'emplacement.

Le cadastre de 1835 ne mentionne pas la ruine, mais nomme les deux dépressions et ruisseaux éphémères indiqués sur la carte IGN de part et d'autre de l'emplacement de la verrerie : à l'ouest, le « Ravin de Labade », à l'est (coté Courtalas), le « ravin de Lagoute ».

L'assemblée tenue à la verrerie de la Bade en août 1697

Les documents relatifs à l'assemblée de La Bade sont conservés aux Archives départementales de l'Hérault¹⁷. Alice Wemyss en a livré l'essentiel dans une publication parue en 1963 dans le Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français¹⁸. Suzanne Daumas, sœur de Jean Dagain, en a aussi recopié des extraits, mis au net par Marie-Geneviève et Claire Dagain.

Alice Wemyss nous rappelle que le Mas d'Azil, avec les paroisses de Camarade, des Bordes, du Carla, de Sabarat et de Gabre, formait « le Haut-Pays protestant ». Le Mas avait adopté « la Religion » en

¹⁶ GR = Grande Randonnée (sentier ou chemin de...)

¹⁷ AD34, C176

¹⁸ BHPF (Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français), Vol. 109 (Avril-Mai-Juin 1963), p. 93-108.

1561 par « décision collective¹⁹ ». « Après la Paix d'Alès²⁰, le nombre des catholiques augmenta pour former, à la veille de la Révocation²¹, environ un tiers de la population ». Les persécutions avaient abouti en juin 1685 à une abjuration collective des protestants du Mas. Une abjuration collective similaire eut lieu aux Bordes²².

La résistance des nouveaux convertis s'affichait par l'organisation de grandes assemblées. Dans le comté de Foix, dès 1687, les assemblées semblent avoir été assez nombreuses²³. L'intendant reçut consigne de réagir avec énergie. La sévère répression qui suivit l'assemblée de 1688 à Mazère en Bas-Pays conduisit les notables du Haut-Pays, réunis aux Bordes, à ne plus accepter d'assemblée sur leur territoire.

Une dizaine d'années après, cependant, une assemblée est convoquée à la Bade, le 31 août 1697, par Jean Gardel, menuisier, guide « des nouveaux convertis » du Mas, dans la verrerie de Pierre de Grenier-Courtalas, gentilhomme-verrier de Gabre.

Alice Wemys estime que les verriers de Gabre, qui frayaient peu avec leur voisins, n'avaient pas dû souscrire à l'engagement de ne plus tenir d'assemblée. De plus, Gabre était une enclave languedocienne et n'était pas, comme le Mas d'Azil, sous la juridiction du pays de Foix, ce qui apportait aux aziliens une protection supplémentaire en complexifiant d'éventuelles poursuites. Certains, et peut-être Gardel, habituellement prudent, ont eu foi dans les rumeurs portant sur le rétablissement de la liberté de culte²⁴. La réunion rassembla environ 200 personnes essentiellement originaires du Mas d'Azil et de Gabre. Gardel était le prédicant.

L'organisation fut entourée de précautions, mais l'assemblée ne se fit pas dans une véritable clandestinité puisque la tolérance était probable. Elle est repérée par les autorités judiciaires mais ce n'est que « trois semaines après le délit, que le magistrat enquêteur arriva à Gabre²⁵ ».

Le jugement du 23 octobre 1697 ordonna des condamnations aux galères (notamment celles de Pierre de Grenier-Courtalas et de Jean de Robert-Montauriol), des emprisonnements dont plusieurs femmes ou filles de gentilshommes-verriers. Gardel, condamné à mort, réussit à s'enfuir et ne fut arrêté que 6 ans après ; il fut (probablement) pendu.

Le jugement ordonna aussi la destruction de la verrerie de la Bade. Dès le début du mois de novembre, « en exécution du jugement, la métairie de Bade a été rasée et démolie par le détachement de la milice bourgeoise du Diocèse de Rieux²⁶ ».

Cet événement marque la fin des verreries de Gabre ... mais pas celle des verriers de Gabre, ni celles des assemblées illicites :

¹⁹ « Seules quatre familles restèrent fidèles à Rome, elles vivaient sur les pourtours de la juridiction et faisaient partie en fait de la communauté catholique de Clermont »

²⁰ La Paix d'Alès du 20 juin 1629, soit cinq ans après le siège du Mas d'Azil, restaure la liberté de culte catholique dans les territoires jusque là réservés au culte protestant.

²¹ L'Edit de Fontainebleau, du 17 oct 1685, révoque l'Edit de Nantes.

²² Jean Gardel dans son audition du 6 juin 1703 indique qu'il avait abjuré en 1686 lors des abjurations qui se firent aux Bordes par presque tous les habitants entre les mains de Mgr l'Evêque de Rieux.

²³ Cf Urbain de Robert-Labarthe, *Histoire du protestantisme dans le Haut-Languedoc, le Bas-Quercy et le Comté de Foix*, 1892, t1 p 191.

²⁴ Alice Wemyss, dans *Les Protestants du Mas d'Azil* p91, indique « La guerre touchait à sa fin et les pourparlers pour la paix étaient en cours (la conférence de paix de Ryswick avait débutée en mai 1697). Les rumeurs les plus exagérées sur le succès des démarches de Jurrieu et Elie de Benoît en faveur de leurs coreligionnaires circulaient dans le pays et les masdaziens étaient pleins d'espoirs : S.M. permettait le rétablissement de la Religion ; A l'avenir les assemblées se feraient publiquement sans crainte ni méfiance... ».

²⁵ Délais pour que l'appareil judiciaire languedocien obtienne la permission de la Généralité de Montauban pour intervenir dans le Comté.

²⁶ Attestation du 11 novembre 1697 de François Coste rendant compte de l'exécution du jugement sur ce point.

- les assemblées à Coudère les nuits de l'été 1735 (il y en eut aussi au Courtalas et au Fajal) furent suivies de dragonnades et d'ouverture d'une procédure à l'encontre des contrevenants. Ces derniers et notamment les gentilshommes-verriers adressent alors une supplique à l'intendant à l'attention du Roi confessant leur participation à ces assemblées qu'ils croyaient permises ; ils s'en remettent à la clémence royale et s'engagent à ne plus organiser ou assister à de telles réunions
- aussi, 10 ans après, en 1745, quand furent organisées de nouvelles assemblées en Couserans, dans les bois aux abords des verreries de Fabas, Pointis, Cantegril, les condamnations de l'intendant d'Auch furent sévères : peines de galères (45 verriers furent condamnés aux galères, 7 furent arrêtés et 2 moururent au bagne), destruction des verreries, confiscation des biens.

Annexes

- 1- Jugement du 23 octobre 1697 relatif aux peines infligées aux Nouveaux Convertis ayant assisté à l'assemblée tenue le 30 août 1697 au lieu de Gabre
- 2- Rapport des fouilles effectuées à La Bade lors de l'été 1982, rédigé par François Sivadon
- 3- Compte-rendu de la campagne de fouille « La Bade 1983 » par François Sivadon
- 4- Le mobilier en verre trouvé à La Bade

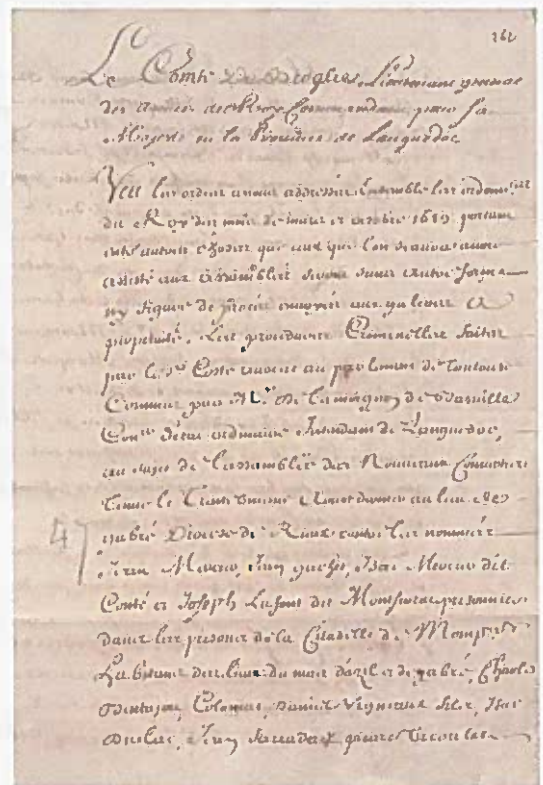
1- Jugement du 23 octobre 1697 du Comte de Broglie, Lieutenant général des armées du Roy, Commandant pour sa Majesté en la Province de Languedoc, relatif aux peines infligées aux Nouveaux Convertis ayant assisté à l'assemblée tenue le 30 août 1697 au lieu de Gabre²⁷

Le Comte de Broglie, Lieutenant général des armées du Roy, Commandant pour sa Majesté en la Province de Languedoc,

Vu les ordonnances du Roy des mois de mars et octobre 1689 qui stipulent notamment que ceux que l'on sait avoir assisté aux assemblées, seront sans autre forme ni figure de procès, envoyés aux galères à perpétuité ;

(Vu) les procédures Criminelles faites par le Sr Coste avocat au parlement de Toulouse commis par Mr de Lamoignon de Basville, Conseiller d'état ordinaire, Intendant de Languedoc, au sujet de l'Assemblée des Nouveaux Convertis tenue tenu le trentième août dernier au lieu de Gabre, diocèse de Rieux, contre les nommés :

Jean Mercier, Jean Gaychet, Izaac Mercier dit Conti et Joseph Laffont dit Montserrat prisonniers dans les prisons de la citadelle de Montpellier, habitants des lieux du Mas d'Azil et de Gabre,



²⁷ Le jugement n'est pas prononcé par l'autorité civile (l'intendant) mais par l'autorité militaire (le commandant militaire du Languedoc). Quatre ans après, Victor-Maurice, comte de Broglie a assuré le premier commandement (juillet 1702-février 1703) des troupes royales engagées contre la guerre des camisards.

Ce document figure au dossier C176 des archives départementales de l'Hérault.

Ni Elisée de Robert-Garils (*Gentilshommes-verriers, une commanderie, un village*), ni Robert Planchon (*Les Grenier*), ni Urbain de Robert-Labarthe (*Histoire du protestantisme dans le Haut-Languedoc, le Bas-Quercy et le Comté de Foix*), ne donnent copie de ce jugement, quoiqu'ils fournissent l'essentiel de sa teneur. Alice Wemyss en donne de larges extraits. Dans la traduction que je propose j'ai, comme eux, actualisé l'orthographe de nombreux noms de personnes.

Charles Bentajou Colomat, Daniel Vignaux fils, Izaak Dulac, Jean Sarradas, Pierre Tircoulet, Daniel Mathurin, Paule Courrent femme de Mercier, Paule Mercier sa fille, Pierre Dumas dit Charlemagne, demoiselle Françoise Mousson, Demoiselle Marthe veuve de Rieutailhol, François Rouffiac négociant, Jean Cabé forgeron, le nommé Lavail hoste, Marguerite Dardit, Anne d'Albaret femme de Jean (?), tous habitants du Mas d'Azil, le sieur Pierre de Grenier du Courtalas verrier, demoiselle Pauline de Pilhes, Abraham et Elie Faure dit le Gourmand, le sieur Montauriol, Louise de Grenier Lavignasse et Suzanne Marquet, Habitants de Gabre, contumax et défailants ; Après que les dits Jean Mercier, Jean Gaychet, Issac Mercier et Joseph Lafont dit Montferrat ont été entendus sur les faits résultants des Informations, et vu le certificat du geôlier des prisonniers de Rieux portant que lesdits contumax et défailants ne se sont pas (reniés ?) ;

Tout considéré, Nous, Conformément aux ordres du Roy à nous adressés et ordonnances du Roy, Condamnons pour raison ou crime d'assemblée, lesdits :

Jean Mercier, Jean Gaychet, Issac Mercier, Joseph Lafont dit Montserrat, Charles Bentajou Colomat , Daniel Vignaux fils, Issac Dulac, Jean Sarradas, Pierre Ticoulet, Daniel Maturin, Pierre Dumas dit Charlemagne, François et Jean Riffiac, Jean Gabé , Lavail hoste, Pierre Grenier du Courtalas, Abraham et Elie Fauré et le sieur de Montauriol, à servir le Roy comme forçats dans ses galères à perpétuité.

Ordonnons que les dites Paule Courrent, Paule Mercier, Françoise Mousson, Marthe veuve de Rieutailhol, Marguerite Dardit, Anne d'Arabet, Pauline de Pilhes, Louise Grenier et Suzanne Marquet seront conduites dans les prisons de la citadelle de Montpellier pour y être condamnées et punies suivant la rigueur des ordonnances.

Ordonnons en outre que la métairie de la Bade, appartenant audit de Grenier dit Courtalas, où l'assemblée a été tenue, sera rasée.

Et sera le présent Jugement publié et affiché partout où il appartiendra. Fait à Montpellier, le vingt troisième octobre mille six cent quatre vingt dix sept.

Signé : Broglie
Par Monseigneur : signé Chevry

*Daniel Mathurin, Paule Courrent femme de
Mercier, Paule Mercier sa fille, Pierre Dumas dit
Charlemagne, Françoise Mousson, Demoiselle Marthe
veuve de Rieutailhol, François Rouffiac négociant,
Jean Cabé forgeron, le nommé Lavail hoste, Marguerite
Dardit, Anne d'Albaret femme de Jean (?), tous
habitants du Mas d'Azil, le sieur Pierre de Grenier
du Courtalas verrier, demoiselle Pauline de Pilhes,
Abraham et Elie Faure dit le Gourmand, le sieur
Montauriol, Louise de Grenier Lavignasse et
Suzanne Marquet, Habitants de Gabre, contumax
et défailants ; Après que les dits Jean Mercier,
Jean Gaychet, Issac Mercier et Joseph Lafont dit
Montferrat ont été entendus sur les faits résultants
des Informations, et vu le certificat du geôlier des
prisonniers de Rieux portant que lesdits contumax
et défailants ne se sont pas (reniés ?) ;*

*Nous Conformément aux ordres
du Roy à nous adressés et ordonnances
du Roy Condamnons pour raison ou crime
d'assemblée lesdits Jean Mercier, Jean Gaychet,
Issac Mercier, Joseph Lafont dit Montferrat, Charles
Bentajou Colomat, Daniel Vignaux fils, Issac Dulac,
Jean Sarradas, Pierre Ticoulet, Daniel Maturin,
Pierre Dumas dit Charlemagne, François et Jean
Riffiac, Jean Gabé, Lavail hoste, Pierre Grenier
du Courtalas, Abraham et Elie Fauré et le sieur de
Montauriol, à servir le Roy comme forçats dans
ses galères à perpétuité.*

*Jugement, Issac Mercier, Joseph Lafont dit
Montserrat, Charles Bentajou Colomat, Daniel
Vignaux fils, Issac Dulac, Jean Sarradas, Pierre
Ticoulet, Daniel Maturin, Pierre Dumas dit
Charlemagne, Françoise Mousson et Jean Riffiac, Jean
Cabé, Lavail hoste, Pierre Grenier du Courtalas,
Abraham et Elie Faure dit le Gourmand, le sieur de
Montauriol, à servir le Roy comme forçats dans
ses galères à perpétuité, Ordonnons que les
dites Paule Courrent, Paule Mercier, Françoise
Mousson, Marthe veuve de Rieutailhol, Marguerite
Dardit, Anne d'Arabet, Pauline de Pilhes, Louise
Grenier et Suzanne Marquet seront conduites
dans les prisons de la Citadelle de Montpellier,
pour y être condamnées et punies suivant la
rigueur des ordonnances, Ordonnons en outre
que la métairie de la Bade appartenant audit de
Grenier dit Courtalas, où l'assemblée a été tenue,
sera rasée. Et sera le présent Jugement publié
et affiché partout où il appartiendra. Fait à
Montpellier le vingt troisième octobre mille six
cent quatre vingt dix sept.*

Broglie
Par Monseigneur

2- Rapport des fouilles effectuées à La Bade lors de l'été 1982²⁸, rédigé par François SIVADON

Préambule de Marie-Geneviève DAGAIN (préambule non joint au rapport dactylographié)

Il nous a fallu trois ans pour surmonter la déception de la destruction de notre chantier de La Lèze, surmonter nos appréhensions pour notre manque de « qualification » pour ces prospections et pour retrouver une petite équipe.

Pourtant nous voulions retrouver les emplacements de toutes les verreries de la commune citées par Elisée de Robert-Garils, puis par Dora et Robert Planchon.

L'une des plutôt récentes et pas trop éloignées était celle de La Bade, mais nous ne savions guère où la chercher : près du Courtalas et de Montauriol, c'était bien vague ; se référer aux habitants les plus proches : dans ce cas Urbain et Rosette Vergé, du Courtalas (apparentés aux Grenier).

Urbain a tout de suite pensé à un lieu isolé et « sauvage » localement appelé « Les Murailottes ». Non seulement, il nous a raconté que, pendant la guerre de 39-45, le voisinage y mettait quelques denrées à l'abri des réquisitions et des pillages, mais il a accepté de nous y conduire, puisqu'il en connaissait parfaitement l'emplacement.

Nous nous sommes donc fiés à ses souvenirs et avons entrepris une prospection l'été 1982. Heureusement, François Sivadon, étudiant alors, mais notre seul « scientifique », nous en a fait un rapport.

Les fouilles

Lieu dit « La Bade » commune de Gabre, Ariège

Carte IGN 25 000^e Mas d'Azil 7-8

Coordonnées Lambert : X= 1,03 gr ; Y= 4,75gr

Titulaire de l'autorisation de fouille : Marie-Geneviève DAGAIN

Fouilles organisées par « La Réveillée » sous la direction de Marie-Geneviève DAGAIN. Une nouvelle campagne de fouille a été effectuée durant le mois d'août 1982. Ce chantier est situé dans le bois de la Bade, près de Montauriol et de Courtalas.

Ont participé à cette prospection : M. SOULA ; M. P. MENSOR ; M. & Mme MENSOR ; M. B. RAIBAUT ; Mlle SOPHIE ; François SIVADON



Vue générale du chantier de fouille

²⁸ Le rapport comportait un certain nombre de photographies inexploitable dans la version photocopiée que nous avons consultée ; certaines, possédées en double par MG Dagain, ont été reproduites ici.

Le rapport a été complété par une introduction de Marie-Geneviève DAGAIN et par une présentation du mobilier de verre trouvé lors de ces fouilles.

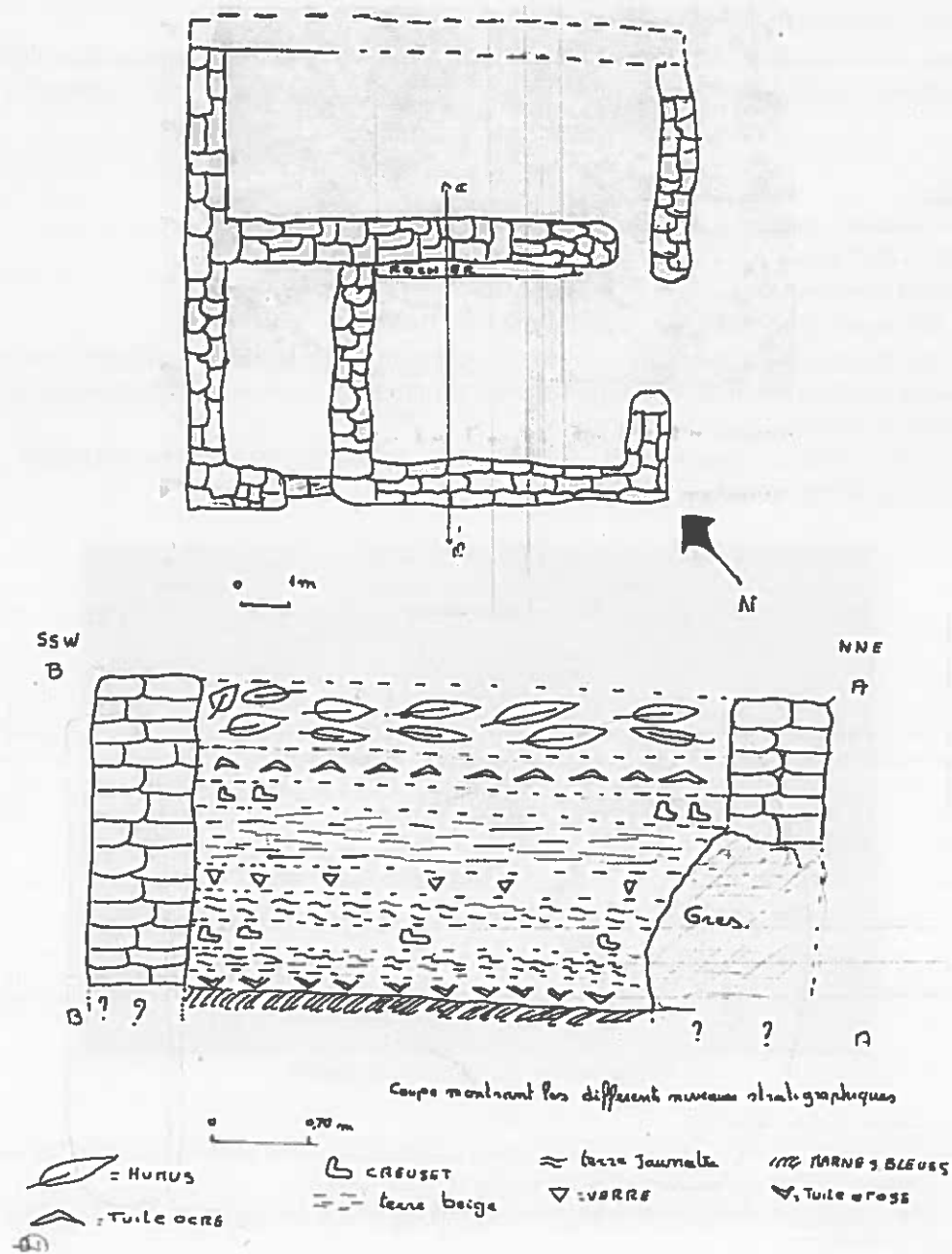
L'emplacement

L'atelier de fouille est installé à mi-pente sur une terrasse étroite. Il est impossible actuellement de déterminer si la terrasse est naturelle ou si elle fut aménagée pour l'établissement de la verrerie. Cependant quelques détails dans le paysage, nous permettent de conclure à une origine artificielle. La zone fouillée se présentait, avant tous travaux, sous forme d'une butte recouverte par la végétation.

Cette butte était constituée par de l'humus et par des niveaux de destruction (pierres, tuiles...). Ces dernières provenaient de l'effondrement de la toiture.

Le bâtiment

La structure de cet atelier est assez complexe; en effet trois pièces ont pu être dégagées. Tous les murs, d'une largeur moyenne de 0.70 m, sont en pierres sèches conservées sur 3 ou 4 assises maximum. Ces pierres de grès, d'origine locale, sont le principal matériau utilisé ici.



Les murs de la grande pièce sont fondés sur la terre vierge et, par endroits, sur la roche elle-même qui fait saillie à l'intérieur de la pièce du côté nord-nord-est.

Deux ouvertures ont pu être dégagées : l'une qui permettait l'accès à cette pièce, la deuxième qui faisait communiquer la grande pièce avec la troisième pièce.

Du fait de l'existence de troncs d'arbres dans les autres pièces, nous n'avons pu entreprendre leur étude. Cependant nous avons pu constater que:

-les fondations de la troisième pièce étaient beaucoup plus profondes que les autres pièces. (Ceci a pu être observé grâce à un sondage fait au niveau de l'ouverture de cette pièce)

-La superficie de la troisième pièce paraît être beaucoup plus importante.

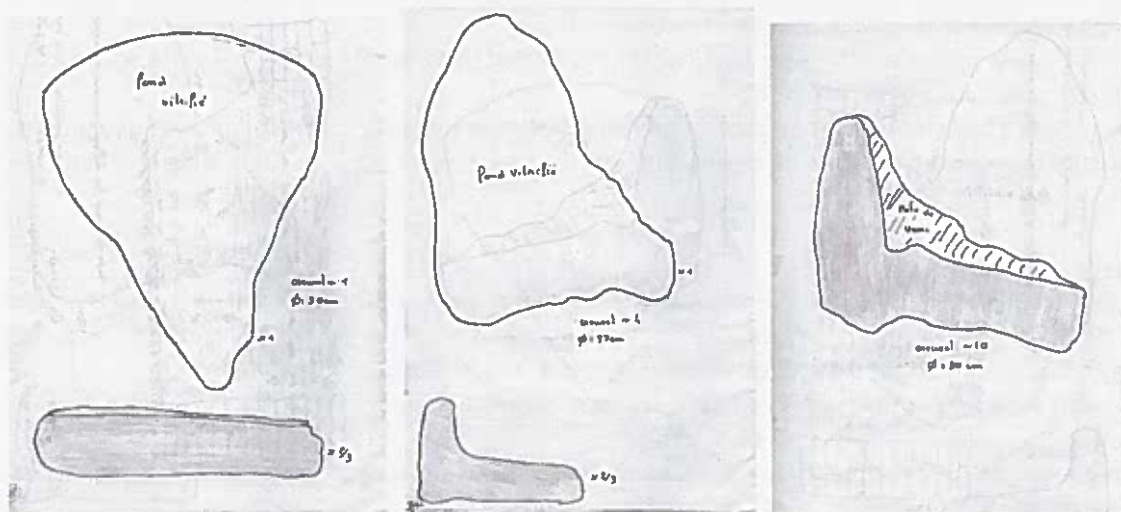
La particularité de l'ensemble du bâtiment réside dans le fait que tous les murs ont gardé leur verticalité originelle.

Aucune structure ressemblant à un four n'a pu être mise en évidence à ce jour.

Le matériel

Les morceaux de creusets constituent l'essentiel de l'outillage trouvé. Ils sont constitués en terre réfractaire, beige et grise, et sont très compacts. Le plus grand atteint 0.37cm de diamètre ; les parois sont verticales. Tous ont les parois intérieures recouvertes de verre, formant une fine pellicule, ou au contraire de gros amas cristallisés, ou encore une surface vacuolaire. Certains creusets ont encore l'empreinte de la sole du four.

Quelques morceaux de poteries et de verre ont été trouvés uniquement dans la grande pièce.



D'après E. de Robert-des-Garils et d'après Dora de Robert-des-Garils *Les gentilshommes verriers - une commanderie - un village*, nous pouvons avancer l'hypothèse que ces ruines sont celles de la verrerie de La Bade qui fut détruite en 1697 pour avoir abrité une assemblée du Désert (pages 162 et 323)

Seule la campagne de fouille 1983 pourrait confirmer cette hypothèse. En effet il existe en contrebas du chantier de fouilles une autre ruine, « Le Castérot », qui possède toutes les caractéristiques d'une verrerie : fougères, bois, sable, eau (seul élément qui manque à notre chantier de La Bade, le ruisseau est à 1 ou 300 mètres).

Conclusion

Nous envisageons donc pour 1983 une autre campagne qui aura pour but :

- de terminer les fouilles de la Bade,
- de commencer les fouilles de la ruine de Castérot.

3- Compte rendu de la campagne de fouille « La Bade 83 » par François SIVADON responsable des fouilles au sein de La Réveillée

Comme prévu, nous avons organisé en 1983 une semaine de fouilles au lieu dit La Bade, commune de Gabre-Ariège.

Avant d'aborder le compte-rendu de cette nouvelle campagne, il nous faut dire quelques mots sur la participation à ce stage. Elle a été quasiment nulle !!!

Ce n'est pas la présence d'un seul fouilleur, Bruno RAIBAUT de Montesquieu-Volvestre, qui nous a fait progresser dans nos recherches.

Nous tenons à signaler que les fouilles ne peuvent progresser qu'avec un minimum de 5 personnes. Nous espérons que ce manque de participants est essentiellement dû à un "défaut de jeunesse" de notre organisation.

Les creusets

La campagne « La Bade 83 » a été essentiellement consacrée à la prospection de la troisième salle (voir le plan). Nous avons après de rudes efforts pu dégager une vingtaine de creusets. Nous les avons répertoriés en deux catégories, selon la nature du matériel usité :

- 1ère catégorie : creusets en grès de teinte brun à marron (16 morceaux)
- 2ème catégorie : creusets en grès blanc cassé

Les premiers ont pratiquement les mêmes dimensions que les creusets trouvés l'an dernier, c'est à dire 37 cm de diamètre.

Quant à la deuxième catégorie, il nous a été impossible de déterminer le diamètre de ces creusets, les fragments étant trop petits. Toutefois, il sera intéressant de rechercher la provenance de ce matériel dans une prochaine campagne.

Le verre

Assez rare cette année du fait de la fouille superficielle de la troisième salle.

Le four

Malgré la faible participation, nous avons trouvé deux fragments de la sole, dont un avec un fragment du four (brique réfractaire). La présence de ces deux morceaux de la sole nous inquiète car cela signifierait la destruction du four ; l'hypothèse est à vérifier. Et nous réjouit car cela nous permettra de déterminer l'emplacement du four ; hypothèse à vérifier aussi.

Objets divers

Il a été découvert pendant ce stage, trois objets métalliques :

- deux clous de charpente de dix centimètres de long ;
- un clou

Le bâtiment

Par mesure de sécurité, nous n'avons exploré que la petite salle, ainsi qu'une petite partie de la troisième salle. Un sondage réalisé par Bruno nous a permis de constater que l'ouverture pratiquée dans la petite pièce n'est pas d'origine. En effet il n'existe aucune pierre anguleuse caractéristique d'un chambranle de porte.

Le travail effectué dans la troisième salle ne nous a pas permis de mettre en évidence l'aile nord-est du bâtiment.

A la vue de ces résultats, nous pouvons établir dès maintenant le programme de fouilles pour 1984 :

- Nettoyage de la petite pièce par une personne
- Exploration de la dernière salle par trois personnes
- Recherches extérieures par deux personnes.

Afin de rassurer tous les parents des futurs(es) fouilleurs (euses), je m'engage à écrire au propriétaire de la grange de Montauriol, afin qu'il me confirme par lettre l'autorisation de camper chez lui durant l'été 84.

De plus, dès le mois de janvier, je prendrai contact avec tous les futurs participants de la campagne "La Bade 84 ". Il est à noter que si je n'arrive pas à avoir le nombre de fouilleurs nécessaire pour 1984, je serai dans l'obligation d'y renoncer. J'irai alors avec Messieurs AVEROUS et BOURREL.

Je remercie chaleureusement Marie-Geneviève DAGAIN et Paul SIVADON, qui m'ont fait confiance, en me nommant responsable des fouilles au sein de la Réveillée. Je les assure de ma reconnaissance.

4- Le mobilier en verre trouvé à La Bade

C'est dans une petite boîte, conservée précieusement par Marie-Geneviève Dagain à Riethailhol, que se trouvent, enveloppés dans du coton, les morceaux de verre mis à jour lors des fouilles de La Bade.

La couche dans laquelle ce mobilier a été trouvé était suffisamment profonde pour estimer qu'elle n'a pas été polluée par d'éventuelles occupations postérieures à la destruction de la verrerie.

La petite taille des échantillons ne permet pas de recomposer des objets.

Certains morceaux sont quasiment transparents, d'autres presque noirs, mais c'est le vert qui domine avec ses différentes nuances, sombre ou clair, tirant vers le jaune et assez souvent vers le bleu...

